

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES



PICARDIE

Bulletin Technique des Stations d'Avertissements Agricoles n° 29 du 18 Décembre 2001 - 02 pages

Pomme de Terre

Une campagne bien arrosée, mais à risque modéré !

Un départ difficile : une intervention fongicide très précoce !

Avec un mois d'avril pluvieux, les plantations s'échelonnent de mi-avril à fin mai.

Les tas de déchets paraissent en nombre inférieur à l'année dernière. Les premiers cas de mildiou sur tas sont observés fin mai (plus tard qu'en 2000). Les taches sur feuilles et sur tiges sont alors bien sporulantes.
En parallèle, le seuil épidémique (3e génération selon le modèle Guntz-Divoux) est atteint dans bon nombre de situations. La présence de tas de déchets nous incite à préconiser un traitement fongicide très tôt. Début juin, une intervention est nécessaire uniquement sur les parcelles à variétés dites " sensibles " telles que Bintje, Kaptah ou Calgary…, lorsque le stade de végétation avoisine les 50% de levée et qu'un tas de déchets avec présence de mildiou avoisine la parcelle. Dans le cas contraire, pas de déchets dans l'environnement ou en présence de variétés intermédiaires ou résistantes, aucune intervention n'est justifiée quel que soit le stade de végétation.

De nombreuses repousses ont été observées dans les cultures de betteraves et de maïs. Les herbicides utilisés en végétation ont une efficacité limitée.

Dans la deuxième moitié du mois de juin, les conditions pluvieuses accompagnées d'une remontée des températures conduisent à une protection généralisée sur l'ensemble des variétés sensibles. Au vu de l'instabilité climatique, l'emploi de produits de contact résistants au lessivage est recommandé. Dans certaines situations, les averses abondantes provoquent le lessivage des produits de contact classiques. L'utilisation des spécialités à base de matière active pénétrante est alors conseillée. Pour d'autres, la première utilisation de produits à matière active systémique ou translaminaire peut s'envisager. Le déclenchement du premier traitement sur variétés résistantes est conseillé le 22 juin.

Fin juin, malgré une petite période caniculaire, le potentiel de sporulation (quantité de spores théoriques aptes à contaminer aux prochaines pluies) devient de plus en plus important. En effet, les conditions d'hygrométrie nocturne (supérieure à 85%) assurent une production importante de conidies.

Mois de juillet : l'arrivée du mildiou en parcelle

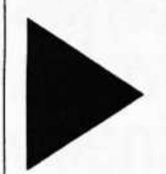
D'importantes pluies sont enregistrées du 5 au 7 juillet (20 à 170 mm sur les secteurs de Roye, Méharicourt et Montdidier). Un produit systémique est préconisé si une intervention rapide ne pouvait être effectuée. Cette période favorise l'arrivée du mildiou en parcelle. Le 12 juillet, des symptômes de mildiou peuvent être observés sur variétés sensibles. Le potentiel de sporulation est en hausse. Des préconisations en cas de mildiou déclaré sont données dans l'Avertissement Agricole. Jusqu'à la fin du mois, une protection soignée doit être réalisée sur les parcelles, avec un renouvellement entre 2 traitements de 6 jours essentiellement sur variétés sensibles.

En août : une protection fongicide soignée doit être maintenue

Début août, malgré une chaleur caniculaire, la présence de rosées persistantes entretient fortement les risques de sporulation.
Deux types de préconisations sont données :

- pour les parcelles que l'on désire conserver en végétation, un contact à base de mancozèbe est suffisant avec un respect de renouvellement à 7 jours
- pour les parcelles où la date de défanage est proche, si le mildiou n'a pas été observé dans la parcelle, le mancozèbe peut être utilisé. Dans le cas contraire, l'emploi de produits à base de fluazinam est souhaitable ; un délai de 7 jours est à maintenir.

Le défanage des variétés de consommation débute vers le 20 août, et les arrachages début septembre.



Bilan phytosanitaire 2001 : une campagne à risque modéré.

Réglementation : introduction des plants

Ministère de l'Agriculture
Service Régional de la Protection des Végétaux

Allée de la Croix Rompue
518, rue St Fuscien
BP 69
80092 AMIENS
CEDEX 3
Tél : 03.22.33.55.97
Fax : 03.22.33.55.56
E-mail : srpv.draf-picardie@agriculture.gouv.fr
Notre site : www.srpv-picardie.com

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles d'AMIENS
Directeur gérant : Christophe MARTINET
Publication périodique
C.P.P.A.P n°1823AD
ISSN n°07576609

Tarif Courrier 360 F
Tarif Fax 360 F
Tarif E-mail 360 F

Septembre : pas de répit !

Les brumes matinales, les pluies incessantes sont toujours favorables au développement du mildiou. Les risques épidémiologiques demeurent importants. Sur variétés féculières, des symptômes de mildiou sur tiges sont observés. Les contaminations sur tubercules sont à craindre. En effet, la dessiccation des tiges étant plus lente que celle des feuilles, le mildiou s'y développe et favorise les contaminations sur tubercules. Ces contaminations sont d'autant plus probables que la protection fongicide se trouve défaillante au moment du défanage. Les sols gorgés d'eau provoquent des difficultés de récolte mais engendrent aussi l'apparition importante d'Erwinia.

En moyenne, sur nos exploitations de référence, 17 traitements fongicides ont été nécessaires pour assurer la protection contre le mildiou (contre 21 pour l'année 2000).

Pucerons : les premiers ailés sont observés le 25 juin, mais les populations restent faibles. Cette année encore, les auxiliaires (larves de coccinelle ou syrphes) ont assuré une régulation des populations de pucerons en parcelle.

Bactéries de quarantaine : contrôle phytosanitaire du plant originaire des Pays-Bas, d'Allemagne et du Danemark

Réglementation

L'introduction de plants de pommes de terre en provenance de pays tiers autres que la Suisse est interdite dans tous les états membres de l'Union Européenne (Directive 2000/29/CE). En revanche, la circulation de plants entre Etats membres est possible, mais elle est soumise à une réglementation spécifique pour les plants originaires des **Pays-Bas**, de l'**Allemagne** et du **Danemark**. La réglementation française prévoit l'obligation de déclaration des lots en provenance de ces trois pays à leur introduction sur le territoire et leur mise à disposition pour des analyses éventuelles portant sur les bactéries *Ralstonia solanacearum* (pourriture brune) et *Clavibacter michiganensis ssp. sepedonicus* (pourriture annulaire).

Mise en œuvre des contrôles

Le taux de contrôle réalisé par le SRPV est de 5% au minimum sur les lots[2] introduits.

Un programme complémentaire d'analyses financées par le Comité National Interprofessionnel de la Pomme de Terre (CNIPT) conduit à un taux de contrôle de 20 % des lots environ.

En outre, le programme complémentaire d'analyses financé par le Groupement National Interprofessionnel de la Pomme de Terre Industrielle et des Industries de Transformation (GIPT) permet un contrôle de 100% des lots introduits destinés à l'industrie de la transformation de la pomme de terre ou de la féculerie.

Assurer la traçabilité des lots

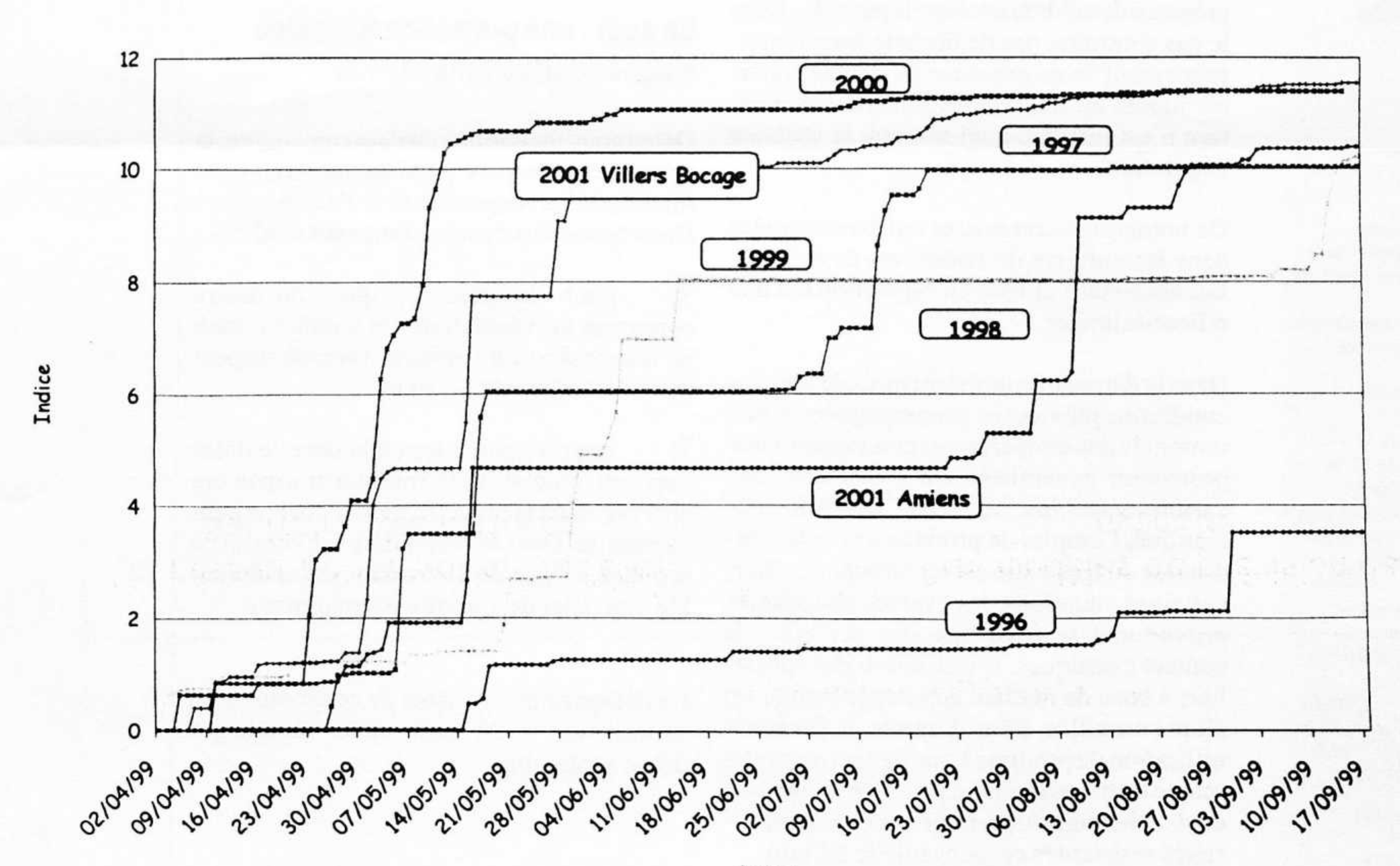
Afin de faciliter les contrôles sur les lots introduits, nous vous demandons de ne pas mélanger les différents lots de plants de pommes de terre que vous stockez et de **conserver pendant au moins deux ans** les passeports phytosanitaires (étiquettes bleues et/ou bons de livraison) qui accompagnent ces lots lors de leur livraison. Enfin, lors de la plantation, nous vous conseillons de bien repérer les parcelles où sont implantés les différents lots.

Lorsque **vous réceptionnez les lots, attendez une quinzaine de jours,** dans la mesure de vos possibilités et des contraintes de plantation, pour manipuler les plants (transvasement, reconditionnement de sacs en pallox,...). En effet, si un contrôle est effectué sur le lot, il aura lieu en principe dans les 15 jours qui suivent la réception.

[1] Arrêté du 25/10/99 concernant la protection contre *Ralstonia solanacearum* (pourriture brune) pour les Pays-Bas et arrêté du 25/10/99 modifié par celui du 23/11/99 concernant la protection contre *Clavibacter michiganensis ssp. sepedonicus* (pourriture annulaire) pour l'Allemagne et le Danemark.

[2] Lot : un lot est défini par sa variété, sa classe et son numéro de producteur.

Importance des contaminations depuis ces 6 dernières années sur le poste d'Amiens



Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Le Service Régional de la Protection des Végétaux vous propose

un outil de base pour la protection raisonnée des cultures :

le bulletin d'« Avertissements Agricoles® »

Un réseau d'observation de l'état sanitaire des cultures	Des modèles de prévision des maladies

pour
- déterminer le risque phytosanitaire
- préconiser les traitements appropriés

dans le respect
- de la sécurité de l'applicateur
- de la santé du consommateur
- de l'environnement

Réabonnez vous !!

Deux éditions en Picardie :
- Grandes cultures (céréales, pois, colza, maïs, betteraves, lin...)
- Pommes de terre

Trois diffusions possibles :
- Papier
- Télécopie
- E mail

Retourner le coupon ci-dessous dûment complété à :

DRAF/SRPV Picardie BP 69 80092 AMIENS CEDEX 3

Une facture vous sera délivrée à la réception de votre paiement (obligatoirement en euros).

Pour de plus amples informations, contactez-nous : ☎03-22-33-55-96 ou fax 03-22-33-55-56

Le SRPV vous invite à consulter son site Internet en cours de développement : www.srpv-picardie.com

✂ ....

Oui, je désire me réabonner aux Avertissements Agricoles aux conditions suivantes :

		Edition papier	Edition fax	Internet
Abonnements individuels	Grandes cultures	❒ 55 € (360.78 f)	❒ 55 € (360.78 f)	❒ 55 € (360.78 f)
	Pommes de terre	❒ 55 € (360.78 f)	❒ 55 € (360.78 f)	❒ 55 € (360.78 f)
	Grandes cultures + Pommes de terre	❒ 87 € (570.68 f)	❒ 87 € (570.68 f)	❒ 87 € (570.68 f)
Abonnements groupés	Une réduction sera accordée à partir de 10 adhésions pour un même organisme, nous contacter.			

NOM...Prénom..

Adresse...

Code postal.................................. Ville..

N° de téléphone.............................. N° de fax...

Adresse e-mail (bien lisible SVP)..............................

P32